

15 mai 2003

**INTERVENTION DE M. GEORGES JACOBS
PRESIDENT DE L'UNICE
SESSION PLENIERE DE LA CONVENTION
15 MAI 2003**

Merci Monsieur le President,

Chers Conventionnels,

Le bon fonctionnement des institutions dans une Europe à 25 et plus sera la clé de son succès et ceci ne peut se faire que si la réforme de son cadre institutionnel lui permet de poursuivre son intégration culturelle, politique et économique. A cet égard, l'Europe a besoin de pouvoir agir rapidement et efficacement.

Dans ce contexte, l'UNICE s'est toujours fermement prononcée en faveur de la défense de la méthode communautaire, centrée autour d'une Commission pleinement indépendante, forte et possédant un droit d'initiative exclusif en matière législative, complétée par la procédure de co-décision. Ceci est indispensable pour garantir la cohésion et l'efficacité des actions communautaires.

A ce sujet, l'UNICE estime que la formulation de l'Article 18, relative à la Commission Européenne, ne reflète pas suffisamment la dimension qui doit être celle de la Commission

et que la rédaction de son paragraphe 2, notamment, doit être revue. Nous avons proposé un amendement à cet effet afin que la formulation actuelle soit remplacée par la suivante :

« La Commission dispose d'un droit exclusif d'initiative en matière législative, sauf exception expressément prévue par le traité»

L'UNICE estime aussi que référence devrait être faite dans l'Article 18 au fait que la Commission propose le programme annuel et multi-annuel de travail de l'Union.

Ces amendements nous semblent nécessaires pour assurer le rôle pivot de la Commission au sein du triangle institutionnel.

Finalement, il est important que le portefeuille mixte du Ministre des affaires étrangères (politique étrangère, relations extérieures et coordination de l'action externe de l'Union) ne conduise pas en pratique, à un affaiblissement de la capacité de l'Union à agir et à défendre avec vigueur les intérêts de l'Union en matière de politique commerciale commune et d'investissement.

* * *